



Communiqué de presse du 20 décembre 2024

## Session d'hiver 2024: le Parlement décide de débloquer des fonds supplémentaires pour les forêts suisses

**Lors de la session d'hiver qui vient de s'achever, les chambres fédérales se sont penchées de manière approfondie sur le budget 2025. Du point de vue des propriétaires forestiers, les 17,5 millions de francs de crédit pour la forêt votés par le Parlement, lesquels s'ajoutent à la proposition du Conseil fédéral, représentent un grand succès. Ils permettront de poursuivre l'adaptation de la forêt au changement climatique.**

Lors de la session d'automne 2024, le Parlement a décidé de financer la mise en œuvre de [la motion](#) «Forêt. Adaptation urgente au changement climatique» du conseiller aux États Daniel Fässler, qui octroie 70 millions de francs pour les quatre prochaines années. La tranche annuelle de 17,5 millions de francs a maintenant été inscrite au budget 2025, contrairement à la proposition du Conseil fédéral. Cet argent sera notamment disponible pour le renforcement des forêts de protection, pour des mesures de promotion de la biodiversité en forêt ainsi que pour l'entretien et la gestion des forêts. De leur côté, les cantons mettront à disposition des montants d'un montant équivalent, car seule une forêt bien entretenue est en mesure de relever les défis du changement climatique. «Le fait que les deux chambres allouent des fonds supplémentaires à la forêt en période de restrictions financières montre qu'elles sont conscientes que la forêt fournit des prestations importantes à la société», a commenté le président de ForêtSuisse, le conseiller aux États Daniel Fässler.

### Traitement de diverses motions

Le Conseil des États a approuvé la motion Würth «Compensation du défrichement. Pour plus de flexibilité» ([24.3983](#)). Il s'agit de faire en sorte qu'à l'avenir, la moitié au moins de la compensation des défrichements puisse se faire par des revalorisations de la forêt existante. Comme la loi sur les forêts en vigueur permet déjà de répondre à cette demande d'assouplissement de la compensation du défrichement, ForêtSuisse n'a pas soutenu cette motion.

Le conseiller aux États thurgovien Jakob Stark demande dans une motion que tous les types de cendres de bois puissent aussi à l'avenir être mis en décharge jusqu'à ce que des filières de valorisation judicieuses soient disponibles. Cette motion ([24.4064](#)) a aussi été approuvée par le Conseil des États. ForêtSuisse s'en félicite. Dans l'idéal, les assortiments de bois appropriés devraient toutefois d'abord être utilisés comme matériaux (p. ex. dans la construction) avant d'être brûlés comme bois-énergie. Lorsque du bois traité est utilisé à des fins énergétiques, la question de l'élimination des cendres doit toutefois être résolue de manière durable.

Les deux motions seront aussi traitées ultérieurement par le Conseil national.



# ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers

**Contact:**

Benno Schmid

responsable Communication et Politique, ForêtSuisse

+41 32 625 88 71

[benno.schmid@waldschweiz.ch](mailto:benno.schmid@waldschweiz.ch)

## **ForêtSuisse – Association des propriétaires forestiers**

ForêtSuisse est l'association faitière des propriétaires forestiers. Elle représente les intérêts des quelque 250 000 propriétaires de forêts privées et publiques du pays. ForêtSuisse s'engage en faveur de conditions cadres permettant aux propriétaires, exploitantes et exploitants forestiers de pratiquer une sylviculture économiquement viable, écologiquement durable, et à même de préserver la vitalité et la diversité des forêts. Pour en savoir plus: [www.foretsuisse.ch](http://www.foretsuisse.ch)